

|   |   |                     |
|---|---|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <i>Délibération</i> |
|   | <b>Séance publique du 19 mai 2017</b>   | <b>N° 2017-266</b>  |

Convocation du 12 mai 2017

Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TURNERIE  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON  
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Pierre LOTHAIRES à M. Yohan DAVID  
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL  
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10  
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40  
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15  
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15  
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40  
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10  
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00  
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|   |   |                            |
|---|---|----------------------------|
|  | <b>Conseil du 19 mai 2017</b>   | <b><i>Délibération</i></b> |
|   | Direction générale Valorisation du territoire<br><br><b>Direction appui administrative et financière DGVF</b> | <b>N° 2017-266</b>         |

---

### Aquitaine chimie durable - Subvention de fonctionnement 2017 - Décision - Autorisation

---

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

✓ **Présentation de l'association :**

Aquitaine chimie durable (ACD) est une association, créée en 2010 à partir des programmes de structuration et d'animation de filières portés et financés par l'Union des industries chimiques, la Métropole, la Région, l'Etat, et l'Europe.

En 2017, Aquitaine chimie durable se définit comme la structure d'animation de la filière chimie et matériaux de la Nouvelle-Aquitaine. Ce réseau rassemble l'ensemble des acteurs régionaux et les ressources permettant d'accompagner les projets de développement, individuels ou collectifs, des entreprises de la filière.

La filière de la chimie et des matériaux représente en Gironde 240 établissements et près de 13 000 salariés, fortement concentrés sur le territoire de la métropole bordelaise. Elle s'intègre dans une filière régionale particulièrement dynamique et reconnue pour ses capacités d'innovation, qui représenterait, en cumulant les effectifs évalués de chacune des 3 ex-régions, quelque 650 entreprises et 25 000 emplois.

Portée par un secteur de l'aéronautique et du spatial en forte demande d'innovation, la filière bénéficie de capacités de recherche publiques et privées reconnues au plan international (centres techniques industriels, plateformes technologiques, pôles de compétitivité...), soit 600 chercheurs, particulièrement représentés dans la métropole bordelaise.

Ainsi, la filière est aujourd'hui positionnée sur 4 domaines d'excellence industrielle, à fort potentiel de développement :

- chimie des matériaux (composites hautes performances, matériaux fonctionnels, matériaux biosourcés) ;
- chimie du végétal ;
- chimie de commodités et de spécialités dont thiochimie ;
- sécurité industrielle.

Aquitaine chimie durable est investie dans les trois missions suivantes.

- La structuration et l'animation de la filière chimie-matériaux de la Nouvelle-Aquitaine

ACD chimie-matériaux rassemble au sein de son réseau, l'ensemble des acteurs intervenant dans une chaîne de valeur, de la fourniture de matières premières, notamment biomasse, jusqu'à l'application et le recyclage. Elle anime le Comité stratégique régional de filière chimie et matériaux, au sein duquel se réunissent régulièrement l'Etat, le Conseil régional, les Collectivités territoriales, les structures d'accompagnement des entreprises, les pôles et clusters (réseaux d'entreprises) concernés par le développement de la filière. ACD chimie-matériaux assure la promotion des compétences de la filière chimie et matériaux de la Nouvelle-Aquitaine auprès des donneurs d'ordre régionaux, nationaux et internationaux.

- L'accompagnement des entreprises de la filière à l'innovation

Aquitaine chimie durable rapproche, au sein de la filière, les besoins et les compétences pour développer des projets d'innovation, et notamment les besoins d'innovation en matière de chimie-matériaux des utilisateurs, en partenariat avec leurs représentants (fédérations professionnelles, pôles et clusters...). Avec l'appui d'un Comité d'orientation scientifique, regroupant des experts industriels Recherche & Développement (R&D), ces besoins sont mis en relation avec les compétences présentes en Nouvelle-Aquitaine.

ACD Innovation met en relation les porteurs de projets et les centres techniques, dans un objectif de développement d'activités et d'opportunités d'affaires, au sein de différentes instances : club ACD Innovation, groupes de travail thématiques, convention d'affaires....

Les compétences du réseau sont mobilisées pour accompagner les projets d'innovation individuels et collaboratifs notamment sur les aspects de financements, en partenariat étroit avec l'agence ADI (agence de développement de l'innovation).

- Le conseil et la formation des entreprises de la filière

Aquitaine chimie durable formation, mobilise l'expertise des industriels de la chimie pour la formation des salariés de l'industrie et l'accompagnement des entreprises dans la gestion de leurs problématiques HSE (Hygiène Sécurité Environnement) et réglementaires, dans le cadre d'une veille technique très complète.

#### ✓ Bilan des actions menées en 2015- 2016 :

#### **Extension du périmètre d'action dans la nouvelle région**

Dès 2015, ACD s'est rapprochée des structures de la grande région notamment l'Institut de la chimie verte, le pôle éco-industrie et la plateforme Valagro.

En 2016, les compétences de la filière chimie et matériaux Aquitaine se sont enrichies de celles du Limousin et de Poitou-Charentes. En Limousin, 38 entreprises de la plasturgie (895 salariés), 190 entreprises de la céramique (2 000 salariés) et 1 000 salariés de la chimie (cosmétique et pharmacologie), et le pôle européen de la céramique porteur de l'évènement Ceramic Network. En Poitou-Charentes, 5 000 emplois (Chimie et plasturgie) autour d'un axe fort sur la chimie verte (Institut de la chimie verte, partenariat public-privé » INCREASE (Réseau associant recherche et industrie), symposium de la chimie verte, plateforme Valagro).

#### **Le programme innovation**

Le programme innovation d'ACD favorise le rapprochement entre PME (Petites et moyennes entreprises), grands comptes, laboratoires de recherche, structures d'accompagnement et collectivités territoriales.

Les échanges entre les membres de ce réseau d'environ 130 acteurs de la chimie et des matériaux répondent aux besoins des entreprises :

- en identifiant une compétence ou expertise pour co-développer et tester un produit ou un procédé,
- en recherchant un partenaire dans le cadre de projets coopératifs de R&D (recherche et développement),
- en promouvant une compétence, une technologie, un projet, une plateforme.

En 2016, l'animation par ACD innovation (comités techniques, projets collaboratifs,...) s'est renforcée par la mise en place d'une plateforme d'échanges numériques.

Le programme 2016 a permis d'identifier les besoins dans les secteurs du transport/aéronautique, sports et loisirs, énergie et environnement et cosmétique, en partenariat avec les pôles (rassemble sur un territoire donné des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation ainsi que des associations pour développer des synergies et des coopérations), clusters (Réseaux d'entreprises constitués majoritairement de PME et de TPE (très petites entreprises), fortement ancrés localement, souvent sur une même filière) et fédérations professionnelles.

**Le programme sécurité industrielle-emploi-formation-actions transversales** engagé depuis 2010, s'est poursuivi en 2015 et 2016. Il a permis de faire apparaître des enjeux de développement industriel différenciés selon les bassins d'emplois. Ainsi, sur la Métropole bordelaise, le maintien et le développement d'activités industrielles dépend directement des problématiques foncières, réglementaires, d'infrastructures et de logistique. A ce titre, Aquitaine chimie durable mobilise des compétences santé-sécurité-environnement de la chimie au service des entreprises et de tous les acteurs de la filière chimie et matériaux, renforce l'acceptabilité des activités industrielles de la chimie et mobilise les acteurs emploi-formation du territoire au service des entreprises de la filière.

**La convention d'affaires « matériaux innovants et chimie des matériaux»**, organisée à Bordeaux chaque année depuis 2013, apporte des réponses technologiques concrètes aux porteurs de projets et aux entreprises en recherche d'innovation. Cet évènement vitrine fédère les acteurs régionaux de la filière chimie et matériaux et leur donne une visibilité nationale.

En 2015, la convention d'affaires a accueilli 324 participants (30 % d'aquitains) dont 101 offreurs de solutions issus de 80 structures, 89 porteurs de projets issus de 70 structures, 114 congressistes participant aux conférences et 20 partenaires.

En 2016, le nombre de participants à la convention d'affaires « matériaux innovants et chimie des matériaux » organisée les 18 et 19 mai 2016 à Bordeaux a connu une progression autant sur le nombre de participants accueillis (470 participants dont 142 congressistes), que le nombre de rencontres entre les porteurs de projets, offreurs de solutions et congressistes (2 500 rendez-vous d'affaires pendant les deux jours de convention). 35% des participants sont issus de la région Aquitaine. Les 43 structures exposantes étaient regroupées autour de 4 villages thématiques : transport et aéronautique, nautisme et sports de glisse, énergie et environnement et bâtiment et construction.

#### ✓ **Programme d'actions 2017 :**

Aquitaine chimie durable sollicite le soutien, à hauteur de 10 000€, de Bordeaux Métropole sur un programme d'animation, de promotion et de soutien à l'innovation de la filière chimie et matériaux, cofinancé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre de ce programme, Aquitaine Chimie Durable prévoit de mettre en œuvre un ensemble d'actions permettant à Bordeaux Métropole de :

- 1- Rester connecté à l'activité de la 4e filière industrielle de l'agglomération** et de suivre les projets et évolutions des entreprises de la filière pour anticiper les besoins notamment en termes d'emplois et d'aménagement.

Aquitaine chimie durable organise des échanges tout au long de l'année :

- rendez-vous réguliers d'échanges d'informations,
- participation aux réunions des différentes instances d'animation, notamment le Comité stratégique de filière régional (CSFR),
- organisation, le cas échéant, de rencontres avec les entreprises.

- 2- Participer à l'animation de la zone industrielle d'Ambès** dans le but de renforcer l'attractivité de ce bassin

- contribuer à développer les échanges entre industriels de la zone dans une logique d'écologie industrielle (échanges de flux, mutualisation de services,...) de façon à impulser une dynamique de structuration d'une plateforme industrielle,

- détecter et encourager les projets en lien avec la croissance verte (énergie, chimie du végétal, éco-conception, déchets,...).

### **3- Faire émerger et soutenir les projets d'innovation des entreprises des filières stratégiques** du territoire métropolitain, et en particulier du Nautisme, de la Viti-vini culture, de la santé et de l'ASD (Aéronautique spatial défense),

Aquitaine chimie durable travaille en collaboration avec des entreprises utilisatrices, des pôles et clusters, des fédérations professionnelles pour identifier des besoins pour lesquels la chimie peut être pourvoyeuse de solutions. ACD identifie les compétences susceptibles de répondre à ces besoins et organise la mise en relation.

Ainsi, le partenariat engagé avec Bordeaux Métropole et la participation aux échanges des différentes instances de l'animation Innovation (club ACD Innovation, groupes de travail...) peut faciliter la mise en relation avec les acteurs des filières stratégiques métropolitaines (ex : cluster Bordeaux superyachts Refit, CNB (Construction navale de Bordeaux)...).

### **4- Renforcer l'attractivité du territoire et la visibilité des compétences en innovation au travers de manifestations d'envergure nationale et européenne...** et peut-être demain internationale.

Aquitaine chimie durable organise tous les ans les rencontres d'affaires MICM (Matériaux innovants et chimie des matériaux), seule manifestation dans ce domaine en France, et qui attire à Bordeaux de grands donneurs d'ordre industriels, dans les domaines des transports, du nautisme, du packaging (conditionnement), de l'énergie et de l'environnement, de la construction durable...

Aquitaine chimie durable renforce également ses relations avec ISGC (Symposium international de la chimie verte), un congrès scientifique mondial de référence organisé tous les deux ans à la Rochelle. Cet événement en forte progression (+ de 800 participants en 2015 – 46 pays représentés) va devoir réunir les conditions pour poursuivre son développement dans la Région.

Le soutien financier à Aquitaine chimie durable dans sa mission d'animation de la filière chimie et matériaux s'inscrit dans la volonté de la métropole de contribuer à la croissance durable et au développement de l'emploi.

La forte présence des entreprises de la filière chimie et matériaux sur la rive droite (240 établissements et 13 000 salariés en Gironde dont une forte proportion implantée sur les zones industrielles d'Ambès et de Bassens sur le domaine portuaire) contribue à la mise en valeur des projets de développement économique sur ce territoire. L'animation de la zone industrielle inscrite dans le programme d'action d'ACD vient renforcer le rôle d'aménageur économique de la Métropole et faciliter les projets sur le périmètre d'intervention portuaire issus des échanges engagés entre Bordeaux Métropole et le GPMB (Grand port maritime de Bordeaux) afin de définir des objectifs communs.

C'est pourquoi Bordeaux Métropole en lien avec la feuille de route adoptée le 16/12/2016 a souhaité inscrire son soutien financier à Aquitaine chimie durable en 2017 autour de l'animation des acteurs et de l'émergence des projets d'innovation des autres filières.

La participation de la Métropole aux réunions des différentes instances d'animation, notamment le Comité stratégique de filière régional est conforme à la volonté partagée d'organiser la complémentarité de l'action économique entre les différentes collectivités, exprimée dans la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole adoptée le 16 décembre 2016.

Les capacités d'innovation que représentent les entreprises et les laboratoires de la filière chimie et matériaux dont les compétences sont reconnues au plan national et international sont un atout pour le territoire de Bordeaux Métropole.

Enfin, l'accueil des rencontres d'affaires nationales MICM (Matériaux innovants & chimie des matériaux) organisées tous les ans à Bordeaux par Aquitaine chimie durable ainsi que les relations tissées avec le congrès scientifique mondial de référence sur la chimie verte (ISGC – Symposium international de la chimie verte) contribuent à la mise en valeur de la métropole et au renforcement de son attractivité.

### **Plan prévisionnel de financement :**

Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2015 pour un montant de 25 000€ et en 2016 pour un montant de 15 000€ est sollicitée cette année pour un soutien financier de 10 000€ dans le cadre d'un budget prévisionnel de 634 000€.

La participation de Bordeaux Métropole représente 1,58 % du budget global défini en annexe 2.

Les principaux indicateurs financiers de l'organisme sont les suivants :

|   | Budget 2017 | Réalisé<br>Exercice 2016 | Réalisé<br>Exercice 2015 |
|---|-------------|--------------------------|--------------------------|
| Charges de<br>personnel/budget global                         | 9 %         | 13 %                     | 31,70 %                  |
| % de participation de<br>BM/Budget global                     | 1,58 %      | 3.24 %                   | 4,27 %                   |
| % de participation des<br>autres financeurs/ Budget<br>global | 42,59 %     | 43.26 %                  | 55,17 %                  |

✓ **Modalités de versement de la subvention :**

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, les subventions seront versées forfaitairement en une seule fois.

✓ **Obligations des organismes subventionnés :**

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2018, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'Annexe 1 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de commerce.
- le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2016/754 du 16 Décembre 2016 relative à la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole,

**VU** la demande formulée par l'association ACD en date du 4 avril 2017,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** l'aide apportée à Aquitaine chimie durable s'inscrit dans la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole adoptée le 16 décembre 2016, et notamment répond aux objectifs de renforcement des capacités d'innovation des entreprises dans un secteur d'activité à potentiel (chimie du végétal, matériaux, ressources durables...) et participe au développement d'un écosystème autour de la filière chimie et matériaux, permettant à la Métropole « aménageuse » de conduire au mieux ses politiques d'aménagement.

#### **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer à l'association Aquitaine chimie durable une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au titre du programme d'actions 2017.

**Article 2** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours au chapitre 65, article 6574, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

|  |   |
|--|---|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b><br><b>6 JUIN 2017</b> | Pour expédition conforme,<br><br>la Vice-présidente,<br><br><br>Madame Virginie CALMELS |
| <b>PUBLIÉ LE :</b><br><b>6 JUIN 2017</b>             |   |

**Annexe 1**  
**Modèle de compte-rendu financier**

**Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement**

*Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.*

**Nom de l'organisme :**

**1. BILAN QUALITATIF ANNUEL**

**Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre**

**L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :**

**Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?**

**Liste revue de presse et couverture médiatique :**

**Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :**

## **2. BILAN FINANCIER**

**2.1. Fournir un bilan financier faisant apparaître un comparatif entre le prévisionnel et le réalisé et le retourner « signé ».**

**2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :**

**2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :**

**Je soussigné(e), (nom et prénom) .....**

**représentant(e) légal(e) de l'organisme,**

**certifie exactes les informations du présent compte rendu**

**Fait, le : | | | | | | | | | | à .....**

**Signature :**

| ACD DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2017          |                              |                              |  |   |                              |                              |                |
|--|------------------------------|------------------------------|--|---|------------------------------|------------------------------|----------------|
| BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION                    |                              |                              |  |   |                              |                              |                |
| NATURE DES DEPENSES HT directement liées au projet | Montant des dépenses HT 2016 | Montant des dépenses HT 2017 |  | RESSOURCES  | Montant des produits HT 2016 | Montant des produits HT 2017 | %              |
|  |                              |                              |  | <b>Aides publiques (4)</b>                          |                              |                              |                |
| coût salarial (2)                                  | 59110,00                     | 57300,00                     |  | Union européenne                                    |                              |                              |                |
| frais généraux (3)                                 |                              | 20000,00                     |  | Etat  |                              |                              |                |
| Déplacements, réceptions                           | 15000,00                     | 22100,00                     |  | CONSEIL RÉGIONAL                                    | 200000                       | 270000,00                    | 42,59%         |
| Achats communication                               | 10500,00                     | 9500,00                      |  | Conseil Général                                     |                              |                              |                |
|  |                              |                              |  | Conseil Général                                     |                              |                              |                |
| <b>Prestations externes et sous-traitance</b>      |                              |                              |  | <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>                           |                              |                              |                |
| Personnel détaché UICA animation                   | 32615,00                     | 72000,00                     |  | Etablissement public                                | 15000                        | 10000,00                     | 1,58%          |
|  |                              |                              |  | <b>Apport financier des entreprises (numéraire)</b> |                              |                              |                |
| Prestataires portail web                           | 20000,00                     | 20000,00                     |  |   |                              |                              |                |
| Prestataire organisation convention d'affaires     | 226100,00                    | 216600,00                    |  |   |                              |                              |                |
| Prestataire Innovation                             |                              | 115300,00                    |  |   |                              |                              |                |
| Temps passé industriels                            | 72000,00                     | 90000,00                     |  |   |                              |                              |                |
| Déplacements prestataires                          | 11200,00                     | 11200,00                     |  |   |                              |                              |                |
| <b>Matériels-Petit équipement</b>                  |                              |                              |  |   |                              |                              |                |
|  |                              |                              |  | <b>Autres (5)</b>                                   |                              |                              |                |
|  |                              |                              |  |   |                              |                              |                |
|  |                              |                              |  |   |                              |                              |                |
|  |                              |                              |  |   |                              |                              |                |
| <b>Autres</b>                                      |                              |                              |  | <b>Sous-total</b>                                   |                              |                              |                |
|  |                              |                              |  | <b>Autofinancement</b>                              |                              |                              |                |
|  |                              |                              |  | ACD   | 101225,00                    | 182400                       | 28,77%         |
|  |                              |                              |  | Convention d'affaires                               | 146000                       | 171600,00                    | 27,07%         |
|  |                              |                              |  |   |                              |                              |                |
|  |                              |                              |  |   |                              |                              |                |
|  |                              |                              |  | <b>Sous-total</b>                                   |                              |                              |                |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>446 525,00</b>            | <b>634 000,00</b>            |  | <b>TOTAL</b>  | <b>462 225,00</b>            | <b>634 000,00</b>            | <b>100,00%</b> |